

## Le premier colloque des huissiers de justice africains à Libreville du 09 au 10 mai

E. NDONG-ASSEKO

Libreville/Gabon

**LIBREVILLE** abritera, du 09 au 10 mai 2019, le premier colloque des huissiers de justice africains. Placées sous le haut patronage du Premier ministre chef du gouvernement, Julien Nkoghe Bekalé, et sous l'égide du ministère de la Justice et de l'Union africaine des huissiers de justice (UAHJ), ces assises sont organisées par la Chambre nationale des huissiers de justice du Gabon (CNHJ), avec l'appui scientifique de l'Ecole régionale supérieure de la magistrature de Porto-Novo (Bénin).

Les préparatifs de ce rendez-vous vont bon train: le branle-bas de combat est perceptible au sein de la Chambre nationale des huissiers de justice du Gabon où les différentes commissions (transport, hébergement, restauration, plaidoyer auprès des auto-



Photo : Antoine Essone Ndong/ L'Union

Les membres du comité d'organisation du 1er Colloque international des huissiers de Justice africains autour de leur président, Me Florentin Mba-Menié (2e à gauche, au 1er rang).

rités...) mises en place pour sa réussite sont à pied d'œuvre.

Le ministre d'État, ministre de la Justice, Garde des Sceaux chargé des Droits humains, Edgard Anicet Mboumbou Miyakou, qui accorde un intérêt particulier aux attentes de la Chambre des huissiers de Justice, a longuement échangé avec son prési-

dent, Me Florentin Mba-Menié, qu'il a reçu aux fins de disposer de tous les détails techniques de cette rencontre.

Pour lui, il s'agit d'un privilège qui est fait au pays de recevoir d'éminentes personnalités africaines du Droit. Les participants débattront à cette occasion de la thématique de « *L'Exécution des titres exécutoires*

*en Afrique : L'apport de l'harmonisation du statut de l'Huissier de Justice* » ainsi que d'autres sous-thèmes tels que « *La formule exécutoire et la réquisition de la force publique* » ; « *L'Huissier de Justice africain face au nouveau Droit des Affaires Ohada* » et « *Les Huissiers de Justice face aux violences au cours des temps* ».

Les orientations du membre du gouvernement à ses interlocuteurs ont permis à ces derniers de revoir sous de meilleurs angles certains aspects organisationnels. Comme il devait également les rassurer de la bonne évolution du dossier relatif au texte de loi (véritable révolution dans la corporation) concernant le statut des huissiers de

Justice qui vient de connaître une avancée considérable.

Le prestige de ces prochaines assises, considérées comme le *rendez-vous du donner et du recevoir*, sera rehaussé également par la présence d'un panel d'experts de l'Ecole régionale supérieure de la Magistrature, de la Cour commune de justice et d'arbitrage d'Abidjan (CCJA), de l'Union africaine des huissiers de justice ((UAHJ) et de la CNHJ, complété par des personnes ressources nationales pour plancher sur les différentes formations programmées.

L'Union africaine des huissiers de justice dont le Gabon est membre fondateur a été créée le 11 décembre 2017 à Casablanca au Maroc, sous l'impulsion de Sa Majesté le roi Mohamed VI. Et c'est lors des récents travaux de Kigali (Rwanda) que le Gabon a été désigné pour abriter le premier colloque des huissiers de justice africains.

## Littérature orale/Suite de la 6e édition du Festival itinérant du conte en milieu scolaire (FICS) Un cadre de transmission de savoirs ancestraux

Frédéric Serge LONG

Libreville/Gabon

**POUR** la 6e année consécutive, le Festival itinérant du conte en milieu scolaire (FICS) déroule son programme. Et ce, depuis plus d'un mois déjà. Avec le soutien de la direction d'Académie de l'Estuaire. Cette fois-ci encore, les jeunes élèves se sont à nouveau rendus à la source de cette plate-forme, cadre de transmission des savoirs par l'art oratoire.

Selon Mathias Ndembet, le promoteur, l'objectif visé dans l'imaginaire du conteur est de mettre l'art du conte au service de l'éducation, d'amener les élèves à écouter et retenir une histoire contée, à se l'approprier pour, à leur tour, la restituer à travers un spectacle, un dessin ou un objet d'art. « *Le conte prône des valeurs à respecter, surtout que le slogan du festival, c'est l'art du conte au service de l'éducation. Donc, à partir du conte, on doit pouvoir accompagner tout ce qui se fait en matière pédagogique. Nous voulons donc, à travers ces outils, montrer que les élèves viennent à l'école pour acquérir des connaissances utiles dans l'immédiat et plus tard* », explique-t-il.



Photo : DR

L'artiste-conteur Mathias Ndembet ici face aux élèves d'une école au programme de la caravane.

Les cours étant suspendus, il y a quelques semaines de cela, sur l'ensemble du territoire national, le FICS n'a pas pu réaliser son étape du 12 avril dernier dans une école primaire privée aux Charbonnages. Mais cependant, bien de surprises restent à réaliser pour les tout-petits. D'autant plus que le conte est, non seulement un moyen ludique d'apprentissage de bonnes valeurs aux enfants, mais aussi une manière particulière pour booster le génie créateur de ces bouts de chou, pour les amener à découvrir des attitudes qui sommeillent encore en eux.

Les histoires contées ont l'avantage de véhiculer, de façon générale, des valeurs

morales telles que la politesse, l'humilité, l'assiduité, le goût de l'effort, etc. Des valeurs également mises en exergue dans les programmes scolaires. Dans un article intitulé « *Entre contage traditionnel et néo-contage : la variation en littérature orale. L'exemple du Gabon* », publié dans Lignes de partage, Léa Zame Avezo'o, enseignante à l'Université Omar Bongo et spécialiste du conte, affirme que la colonisation et l'avènement d'une société moderne ont considérablement modifié, à la fois, les habitudes, les modes de vie, les croyances des différents peuples et aussi les valeurs et leur transmission. « *Si le bon conteur est un artiste qui s'adapte au*

*lieu, on comprend que le conte peut exister aujourd'hui pour plaire, et mieux parler de nouveaux publics, doit pouvoir se transformer autant dans la forme et le contenu que dans les circonstances et les modalités de l'énonciation* », soutient-elle.

Contrairement à ce qui se fait dans d'autres pays africains, à l'ouest du continent notamment, les conteurs gabonais peinent encore à s'affirmer en tant qu'artistes à part entière. Ce qui entrave l'émergence de ce genre et de ses composantes. À ce propos, l'enseignante-chercheuse fait également savoir que cette nouvelle pratique qu'est le néo contage éprouve beaucoup de mal à émerger, malgré le talent et les convictions des artistes conteurs qui rencontrent encore des difficultés à construire leur réelle autonomie et à s'intégrer dans les réseaux d'affinité à même de garantir le développement de leur art. En attendant, le FICS, unique festival de conte au Gabon, poursuit son parcours ce lundi à l'école « *Les vainqueurs* » aux Charbonnages. Les enfants vont présenter au public les résultats de leurs différents travaux.

## Fête du Travail

### Mercredi 1er mai férié, chômé et payé

Le ministre de la Fonction publique, de l'Innovation, du Service public et du Travail porte à la connaissance des employeurs, des travailleurs ainsi qu'à toute la communauté nationale que conformément aux dispositions du décret n°00727/PR/MTEFP du 29 juin 1998 réglementant le régime des jours fériés en République gabonaise et modifié en son article 2 par le décret n°000484/PR/MTE du 26 mai 2004, la journée du mercredi 1er mai 2019 marquant la fête du Travail, est déclarée fériée, chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national.

